

REÇU - 8 AVR. 2026



Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026
ID : 081-218100402-20260330-DELIB_2026_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE

De la commune de BROUSSE (81440)

Arrêté N°2026/6
Portant tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026

Le Maire de la commune de **Brousse (Tarn)** ;

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,
Vu le décret n°2016-1691 du 22 décembre 2006, modifié avec effet au 1^{er} janvier 2007, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2021, portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

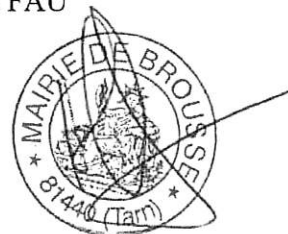
Nom et Prénom Numéro d'ordre	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 – MOREIRAS Isabelle	1	Adjoint technique territorial	29/08/2026
Part respective de femmes et d'hommes				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
1 femme (soit 100 %) et de 0 homme (soit 0 %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de				
1 femme (soit 100 %) et de 0 homme (soit 0 %)				

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Brousse le 7 avril 2026

Le Maire,
Mathieu FAU



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 081-218100402-20260330-DELIB_2026_10-DE

S²LO

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond iv – BP 7007 – 31068 TOULOUSE cédex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 08/04/2026
Signature de l'agent,

